

Tableau récapitulatif - Seuils de quantité pour les végétaux, produits végétaux et autres objets contenus dans les bagages des voyageurs

		TOUS PAYS TIERS	ANDORRE ET SUISSE
a.	<ul style="list-style-type: none"> • Terre et milieux de culture, tous les végétaux et parties de végétaux avec terre adhérente • Plantes vivantes (boutures, plantes racines nues, plantes en pot, racines et rhizomes non comestibles...) • Feuillages, feuilles, rameaux (à l'exception de ceux visés au point c.) • Semences, graines • Pommes de terre • Fruits frais d'agrumes et leur écorce (à l'exception des fruits et écorces secs, séchés, congelés, broyés ou cuits) • Fourrages • Bois et écorces, maisons préfabriquées en bois, crèches en bois (à l'exception des autres objets en bois travaillés et à l'exception des écorces visées au point b.) • Légumes, feuilles et plantes aromatiques (à l'exception des végétaux secs, séchés, congelés, broyés ou cuits et à l'exception des feuillages frais visés au point c.) 	0 kg ou 0 unité	<u>Aucun seuil de quantité ou de poids</u>
b.	<ul style="list-style-type: none"> • Fruits et légumes frais (toutes espèces sauf agrumes) • Racines et rhizomes comestibles dépourvus de terre • Ecorces destinées à un usage culinaire ou médicinal (toutes espèces sauf agrumes) 	5 kg ou 5 unités* (unité = 1 fruit, 1 légume, 1 racine ou 1 rhizome)	
c.	<ul style="list-style-type: none"> • Fleurs coupées fraîches avec ou sans feuilles • Légumes feuilles frais (<i>uniquement le céleri</i>) • Feuillages frais de plantes aromatiques (<i>menthe, basilic, thym, cerfeuil, estragon, ciboulette, sauge, coriandre...</i>) 	15 tiges	

*Limite la plus favorable autorisée

N.B : Les fruits, légumes et racines visés au point b. ainsi que les fleurs coupées, légumes feuilles et plantes aromatiques visées au point c. peuvent faire l'objet d'un assortiment dans la limite la plus favorable des quantités autorisées.

Les tolérances ne sont pas applicables en cas de mesures d'urgence prévoyant des interdictions spécifiques.

Les importations dans les bagages des voyageurs de végétaux qui ne sont pas repris dans ce tableau sont autorisées sans contrôles phytosanitaires en point d'entrée communautaire.